



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-56

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le quatorze avril, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Serge BERARD

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 35

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

M. BERARD Serge, Mme BEUGRAS Laurence, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, M. CLARETON Xavier, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FERREIRA Damien, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAI Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme ROTHEA Céline, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, M. THUET Bruno, Mme VENDITTELLI Solange, Mme VERNIER Donia.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BEN SLAMA Monia donne pouvoir à Mme MORELLON Martine

M. DIGNE Jérôme donne pouvoir à Mme CONSTANT Christiane

M. FRANCO Xavier donne pouvoir à M. BERARD Serge

M. NOWAK Grégory donne pouvoir à Mme MORETTI Aurélie

Mme RIVAT Christelle donne pouvoir à Mme GRILLON Valérie

M. SAUVAGE Thomas donne pouvoir à M. COMBET Damien

ABSENTS :

Néant

Objet : Espaces naturels sensibles (ENS) de la Vallée en Barret : programmation 2026

Vu le rapport établi par Mme Corinne Jeanjean :

La politique Espaces naturels sensibles (ENS) est une compétence des départements. Elle vise à gérer et préserver des sites remarquables en termes de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite.

Elle répond à deux grands objectifs :

- **Protéger** les milieux, les paysages et les espèces floristiques et faunistiques présentant un enjeu patrimonial ;
- **Aménager** les sites à des fins d'ouverture au public et de pédagogie à l'environnement.

Pour mettre en œuvre sa politique ENS, le Département du Rhône s'appuie sur les collectivités sur lesquelles se trouvent les sites, dans le cadre de plans de gestion.

Ainsi, la CCVG est pilote du plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret, situé sur les communautés de communes du Pays mornantais (Copamo) et de la Vallée du Garon, en collaboration étroite avec le Département du Rhône et la Copamo.

L'ENS de la vallée en Barret bénéficie d'un nouveau plan de gestion, approuvé en conseil communautaire lors de sa séance du décembre 2025, qui couvre la période 2026 – 2035.

Le Département du Rhône vient en appui financier à la mise en œuvre des actions de gestion de l'ENS, à hauteur de 50%. La Copamo intervient à hauteur de 25% des dépenses de fonctionnement.

Rappel : le plan de gestion 2026 - 2035

Le plan de gestion est structuré autour de cinq objectifs à long terme, qui fixent les grands axes de travail pour les dix prochaines années :

- Préserver et restaurer une trame bocagère à enjeux écologiques
- Restaurer et maintenir un réseau de pelouses sèches en bon état de conservation
- Maintenir et restaurer une trame boisée fonctionnelle
- Concilier usages, fréquentation et préservation de l'ENS
- Garantir la bonne mise en œuvre du plan de gestion

Pour cela, le programme d'action 2026 – 2035 prévoit des moyens renforcés.

Le programme d'action 2026

L'année 2026 sera une année charnière, qui va permettre de poser les bases de la mise en œuvre du plan de gestion :

- un nouveau comité de pilotage sera mis en place, suite au renouvellement des exécutifs municipaux et communautaire.
- le partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, prévu dans le plan de gestion, sera engagé.
- les actions récurrentes d'entretien des affleurements rocheux, d'entretien des chemins de promenade et randonnée et la surveillance de l'ONF seront poursuivies.

En parallèle, un travail sera mené par les services de la CCVG en partenariat étroit avec le syndicat de bassin versant du Garon, le SMAGGA, la Copamo et le Département du Rhône pour engager un ensemble d'actions ambitieux en faveur de la préservation et de la restauration de la trame turquoise, le projet Eau, Climat et Biodiversité avec trois volets :

- la prise en compte, dans la gestion du site, de sa vulnérabilité au changement climatique.
- la canalisation de la fréquentation et la sensibilisation des différents usagers du site, afin de réduire considérablement les pressions qu'ils exercent sur les cours d'eau et la biodiversité.
- la restauration des continuités écologiques constituées par l'ensemble des haies et mares de l'ENS.

Sur 2027-2028, seront conduites les études pré-opérationnelles, dans le cadre d'un dialogue territorial, pour un montant total estimé à 185 000€, avec un cofinancement de l'Agence de l'eau estimé à 68 000€ et du fonds Leader à hauteur 20 000€. Une subvention sera également sollicitée auprès de l'OFB, à hauteur de 50 000€.

La réalisation des travaux sera conduite sur 2028-2030, pour une enveloppe financière qui sera déterminée par les études pré-opérationnelles.

Budget et plan de financement prévisionnels pour 2026

Le budget nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues en 2026 et son plan de financement sont les suivants :

Objectifs à long terme	Actions	Budget	CD69	Copamo	CCVG
OLT1 Trame bocagère					
OLT2 Réseau de pelouses sèches	Entretien des affleurements rocheux	2 800 €	1 400 €	700 €	700 €
OLT3 Trame boisée	IBP parcelles forestières	5 000 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €
OLT4 Usages et fréquentation	Entretien des chemins	2 800 €	1 400 €	700 €	700 €
	Surveillance ONF	3 076 €	1 538 €	769 €	769 €
	Vignettes VEB	240 €	120 €	60 €	60 €
OLT5 Bonne mise en œuvre	CEN	11 933 €	5 966 €	2 983 €	2 983 €
TOTAL		25 849 €	12 924 €	6 462 €	6 462 €

Une demande de subvention sera adressée au Département du Rhône à hauteur de 50% du coût des actions prévues, soit 12 924€. Une contribution à hauteur de 6 462€ sera sollicitée auprès de la Copamo.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la programmation 2026 pour l'ENS de la vallée en Barret ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions prévues en 2026 sont inscrits au budget général 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Département du Rhône à hauteur de 50% pour le financement des actions prévues en 2026, selon les termes précisés dans la convention jointe en annexe, et à signer tous les documents afférents ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la contribution de la Copamo, à hauteur de 25% des dépenses prévues en 2026 et à signer tous les documents afférents ;

SOLLICITE des cofinancements auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de l'Office français de la biodiversité et auprès du Syndicat de l'Ouest Lyonnais au titre du dispositif 501 du programme LEADER dans le cadre du projet Eau, climat et biodiversité porté sur l'ENS de la vallée en Barret et à signer tous les documents afférents.

Extrait certifié conforme,
Damien Combet
Président

Serge Bérard
Secrétaire de séance




¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)